



Interview

Dr Patrice Raveneau, gynécologue-obstétricien à Argenteuil en exercice libéral depuis plus de 30 ans

Spécialiste des problèmes de fertilité et de leur traitement, Dr Raveneau assure des actes cliniques d'assistance médicale à la procréation. Il prend également en charge le suivi de grossesse, les échographies de surveillance ainsi que des consultations de gynécologie médicale et chirurgicale. Il reçoit environ 20 patientes par jour et s'occupe d'une centaine de suivis de grossesses par an.

« Comment connaissez-vous URITEST et pourquoi avez-vous décidé de le prescrire ? Depuis combien de temps ?

Je prescris les URITEST depuis 10 ans, je connais le produit par le biais de recherches sur internet. Je recherchais une bandelette en autotest pour la surveillance des paramètres les plus utilisés dans le suivi de grossesse. J'ai décidé de le prescrire principalement pour éviter les ECBU répétés en laboratoire et pour faire plus souvent les examens qui visent à dépister les infections urinaires.

A quelle fréquence demandez-vous à la patiente de faire une bandelette/le conditionnement d'URITEST vous semble-t-il adapté pour le suivi de grossesse ?

Je recommande à mes patientes de faire une bandelette 2 fois par mois à partir de la 14^{ème} semaine d'aménorrhée et une fois par semaine en fin de grossesse. Si la bandelette est positive je prescris à la patiente un ECBU. Le conditionnement est donc adapté au suivi de grossesse.

Quelles pathologies pouvez-vous diagnostiquer grâce à la lecture de la bandelette ?

La lecture de la bandelette permet de dépister les infections urinaires notamment lorsqu'elles sont asymptomatiques. Elle peut également prévenir d'une pré-éclampsie qui se déclare le plus souvent en fin de grossesse. Il est possible d'avoir des indications sur la glycosurie mais le suivi du diabète gestationnel se fait régulièrement par un dosage par autosurveillance de la glycémie.

URITEST étant en autotest, quels conseils donnez-vous à la patiente en cabinet avant de le prescrire si une des plages s'avère positive ?

Je demande à la patiente de se référer à la notice et de faire le test. Au cas où une patiente est réticente ou n'arrive pas à faire le test ce qui arrive très rarement dans 1 cas sur 30 je lui prescris des tests en laboratoire.

Est-ce que son coût et le fait qu'il ne soit pas remboursé par toutes les mutuelles vous semble-t-il un frein pour la patiente ?

Le prix pose quelque fois problème aux patientes car selon l'officine dans laquelle elles achètent le produit, il peut atteindre une trentaine d'euros pour un prix moyen autour de 17€ TTC. Ceci dit les ECBU bien que remboursés par la sécurité sociale coûtent bien plus cher à la collectivité.

Quels sont les plus et les moins du produit ?

La bandelette est pratique et permet de faire plus d'analyses et donc de dépister plus d'infections urinaires notamment lorsqu'elles sont asymptomatiques. Le fait que son coût soit variable d'une pharmacie à l'autre. Les couleurs sont quelques fois difficiles à interpréter en comparaison avec l'échelle colorimétrique du flacon.

Quelles seraient vos dernières recommandations ?

Il arrive que les pharmacies fournissent l'URITEST 2 à la place de l'URITEST 4. Il faudrait communiquer sur les différences entre les deux produits. »

Siemens Healthineers fournit aux professionnels de la santé des hôpitaux, laboratoires centralisés, cabinets médicaux et services « critical care » les informations vitales dont ils ont besoin pour diagnostiquer, traiter et suivre efficacement leurs patients. Notre portefeuille innovant de solutions axées sur les performances et les services d'assistance personnalisés garantit un flux de travail rationalisé, une efficacité opérationnelle optimisée et un pronostic amélioré.

URITEST et toutes les marques associées sont des marques déposées de Siemens Healthcare. Toutes les autres marques de commerce et marques de produit appartiennent à leurs détenteurs respectifs. La disponibilité des produits varie d'un pays à l'autre, et fait l'objet de différentes spécifications réglementaires. Pour vérifier la disponibilité, veuillez contacter votre représentant local.

Veuillez lire attentivement le manuel d'utilisation de l'équipement.

Les bandelettes réactives URITEST sont des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro pour une autosurveillance urinaire destinés au grand public.

Mandataire : Siemens Healthcare Diagnostics Ltd, Frimley, Angleterre. Lisez attentivement la notice. Les résultats obtenus avec les bandelettes Uritest ne doivent jamais servir de seule base à la modification de votre traitement médicamenteux.

Toujours consulter votre médecin ou professionnel de santé avant d'ajuster votre alimentation ou votre traitement.

Utilisation diagnostique in vitro uniquement. Utiliser chaque bandelette réactive une seule fois. Ne pas ingérer ni avaler ces bandelettes réactives. Conserver hors de portée des enfants. Pour plus d'informations, consultez votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien. Ce dispositif médical de diagnostic in vitro est un produit de santé réglementé qui porte au titre de cette réglementation, le marquage CE (n°0088).

Date d'élaboration de la publicité : 26/07/2016 16/08/SIEMENS/GP/001

No de réf. A91DX-POC-161003-XC1-7700 | 04-2017
| © Siemens Healthcare SAS, 2017

Siemens AG
Siemens AG
Wittelsbacherplatz 2
80333 Munich
Allemagne

Siemens Healthcare
Siemens AG
Healthcare Sector
Henkestrasse 127
91052 Erlangen
Allemagne

Division internationale
Siemens Healthcare
Laboratory Diagnostics
511 Benedict Avenue
Tarrytown, NY 10591-5005
États-Unis d'Amérique

Siemens Healthcare SAS
40, avenue des Fruitières
93200 Saint-Denis cedex
France

healthcare.siemens.fr
 @siemenshealthFR

SIEMENS
Healthineers 